Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251125-DCM20251101-DE

Lannilis
Terre des Abers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

Date de réunion : 25/11/2025
Date de convocation : 18/11/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 27
- pouvoirs : 5

Votes : Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Caroline PRIGENT-LÉON, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claude DARÉ, pouvoir à François-Guillaume LE GALL
Gwendal LE COQ, pouvoir à Sabrina OULHEN
Sandrine LAVIGNE, pouvoir à Cécile LE ROUX
Nadine KASSIS, pouvoir à Laurence GUIARD-RENAULT
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Camille GUIAVARCH
Alain FLOUR

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-11-01

OBJET

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le rapport de la CLECT est un document officiel qui évalue les charges transférées des communes vers leur intercommunalité (EPCI), afin de garantir une compensation financière équitable.
A l'occasion de sa séance du 11 juin 2025, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est prononcée sur les montants des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences suivantes :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Eau & assainissement collectif
- Construction, gestion et exploitation d'un crématorium et jardin cinéraire contigu
- Financement des contributions au budget du SDIS
- Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (items complémentaires à ceux de la GEMAPI)
- Organisation de la mobilité
- Création et gestion de maisons des services au public
- Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé)

Ce rapport présente les charges définitives de ces transferts de compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les modalités et résultats définitifs des transferts de charges relatifs aux transferts de compétences, ci-annexés.

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 28/11/2025
et de la publication effectuée le : 28/11/2025

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)